



# Convocation à l'Assemblée Générale

## Du Vendredi 9 Mars 2018

Chers membres,

Conformément à l'article 17 et 18 des statuts, je vous invite à participer à l'Assemblée Générale annuelle de l'association « Les Fous du Bois », qui se tiendra le vendredi **9 mars** 2018 à **20 heures**, à la salle de réunion du gymnase du nouveau collège du Fousseret.

L'Assemblée Générale sera suivie par un buffet, concocté par notre traiteur Mr Pierre Sentenac.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Bilan d'activité 2017
- Renouvellement tiers sortant
- Résolutions
- Questions diverses

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'association muni d'un pouvoir régulier ci-joint. Je vous rappelle également que, en application de l'article 15 des statuts, les résolutions proposées ayant le caractère de décisions ordinaires, sont adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Je vous rappelle enfin que seuls les membres à jour de cotisation peuvent participer à l'assemblée générale, en vertu de l'article 16 des statuts.

Le président

HECK BRUNO



BON POUR POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MARS 2018

Je soussigné (e) :

Donne pouvoir pour toute décision ou vote intervenant en mon absence à :

M. Mme ou Mlle

Merci de mettre de votre main la mention « Bon pour Pouvoir »

Fait à ..... Le ..... signature :